



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 29 janvier 2007*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/01/2007

**D - 20070063**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 29 janvier Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN ; M. Didier CAZABONNE ; M. Michel DUCHENE ; Mme Véronique FAYET ; M. Jean-Paul JAUFFRET ; M. Jean-Charles BRON ; Mme Françoise BRUNET ; M. Dominique DUCASSOU ; M. Stéphan DELAUX ; Mme Carole JORDA-DEDIEU ; M. Jean-Marc GAUZERE ; M. Claude BOCCHIO ; Mme Elisabeth VIGNÉ ; M. Joël QUANCARD ; Mme Muriel PARCELIER ; M. Jean-Michel GAUTÉ ; M. Henri PONS ; Mme Anne WALRYCK ; M. Pierre LOTHAIRE ; M. Jean-Louis DAVID ; M. Alain MOGA ; M. Bruno CANOVAS ; Mme Françoise PUJO ; M. Jacques VALADE ; Mme Michelle DARCHE ; Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET ; M. Patrick SIMON ; Mme Anne CASTANET ; M. Charles CAZENAVE ; Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE ; M. Alexis BANAYAN ; Mme Eliane BON ; Mme Chantal BOURRAGUÉ ; Mme Mireille BRACQ ; Mme Nadine MAU ; Mme Françoise MASSIE ; M. Jean-Didier BANNEL ; Mme Christine CHARRAS ; Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE ; Mme Elisabeth TOUTON ; Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF ; Mme Laurence DESSERTINE ; M. Jean MERCHERZ ; Mme Chrystèle PALVADEAU ; M. Daniel JAULT ; Mme Michèle DELAUNAY ; Mme Claude MELLIER ; M. Jacques RESPAUD ; Mme Martine DIEZ ; Mme Brigitte NABET ; M. Vincent MAURIN ; M. Matthieu ROUYEYRE ; M. Pierre HURMIC ; Mme Marie-Claude NOEL ; M. Patrick PAPADATO ; M. Jacques COLOMBIER ;

**Excusés :**

Mme Martine MOULIN-BOUDARD ; Mme Anne-Marie CAZALET ; M. Alain PETIT ; M. Guillaume HÉNIN ;

***Domaine du Haillan. Réfection de 12 bungalows. Avenants  
aux marchés de travaux et prolongation du délai d'exécution.  
Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D 20060170 du 27 mars 2006 vous avez attribué les marchés de travaux pour la réfection de 12 bungalows du Village repos du domaine du Haillan pour un montant de 264 701, 94 € TTC.

Après enlèvement complet du bardage bois, il a été constaté que 7 poteaux bois de structure sont en mauvais état, le remplacement de 4 de ces éléments sera nécessaire, les 3 autres seront à réparer.

Par ailleurs, après dépose des menuiseries, certaines lames du bardage intérieur au droit de ces menuiseries ont été dégradées par d'anciennes infiltrations, elles devront être remplacées.

De plus, afin de dissimuler le moteur de l'extracteur, les bandeaux cache luminaire des salles d'eaux devront être modifiés.

Ces travaux supplémentaires nécessitent un prolongement d'exécution de 1 mois.

Il est donc proposé d'augmenter sans incidence financière le délai global d'exécution et de passer un avenant aux marchés concernés par les modifications dans les conditions suivantes :

Lot n° 2 – Charpente – Bardage bois entreprise VIPERBOIS – marché M060099

Remplacement de 4 poteaux bois sur la base de prix prévue en option sur le marché  
Réparation de 3 poteaux  
Fourniture et pose de bardage intérieur  
Modification des bandeaux cache- luminaire  
Réfection de 12 ml de chéneaux

Montant du marché :	94 102,52 € T.T.C.
Montant avenant	16 588,71 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	110 691,23 € T.T.C.

Lot n° 4 – Electricité entreprise INEO – marché M060183

Fourniture et pose d'horloge pour la programmation des ventilations mécaniques

Montant du marché :	40 721,65 € T.T.C.
Montant avenant	925,70 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	41 647,35 € T.T.C.

Le nouveau montant des travaux qui s'élève à 282 216,35 € T.T.C. est compatible avec l'enveloppe initiale de l'opération évaluée à 340 000 € T.T.C.

En conséquence et après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs d'autoriser Monsieur le Maire à :

signer les avenants aux marchés de travaux précités,  
augmenter le délai global d'exécution pour l'ensemble des lots de 1 mois

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (administration générale de la collectivité), article 2313.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 janvier 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTÉ**  
**Adjoint au Maire**

